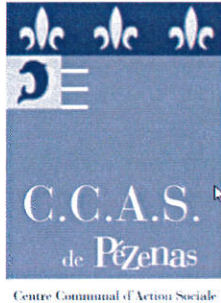


Pezenas le 10 novembre 2020



Centre Communal d'Action Social
JM./EB.

OBJET : MISE A JOUR DU REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Madame, Monsieur,

Le registre nominatif comme le prévoit le décret n°2004-926 du 1 septembre 2004 permet de **recenser les personnes vulnérables et isolées** de plus de 65 ans ou en situation de handicap.

Conformément aux articles L. 2212-2 et L. 2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire doit assumer, sur le territoire de sa commune, ses obligations de mise en œuvre des mesures de sauvegarde vis-à-vis de ses administrés.

La situation sanitaire actuelle nous contraint donc à remettre à jour ce registre dans les meilleurs délais

Je vous invite donc à nous renvoyer la fiche ci jointe par voie postale ou à la déposer en Mairie.

Il sera aussi possible de la télécharger sur notre site internet de la Ville et de la renvoyer à l'adresse ccas@ville-pezenas.fr

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées et prenez soin de vous



Mme Danielle DEMOULIN


Vice-Présidente du CCAS